



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2004

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 9 mars 2004

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M., M. GAGNEPAIN C., Mlle GROSPERRIN A., M. LACHAT J., Mme LAURENÇOT R.-N., MM. MARTIN R., MEREDÉZ J. Mme MOUTARLIER M., MM. RIZZON D., ROBERT M., ROY J., Mme SATORI M.-A., MM. TAILLARD J.-P., TUPIN J.P.

Absents représentés : Mme ESSERT S. représentée par M. GAGNEPAIN C.
M. HENRY P. représenté par M. AUBRY P.

Absent : M. SARRAZIN P.

Secrétaire de séance : Mlle Annie GROSPERRIN

La séance est ouverte à 19h30

ORDRE DU JOUR

I. COMPTES ADMINISTRATIFS 2003 ET REPORTS DES RESULTATS

I.1 – Comptes Administratifs 2003

Le Maire présente les résultats des quatre comptes administratifs : budget communal, budget eau, budget assainissement et budget CCAS.

Ces comptes font apparaître les résultats suivants (y compris intégration des reports des années antérieures à 2003) :

- Compte Administratif communal : 274.069 € (incluant environ 85.000 € d'engagements).
- Compte Administratif assainissement : 72.604 € (provision pour amortissement des réseaux).
- Compte Administratif eau : 107.255 € (provision pour amortissement des réseaux et extension future du château d'eau).
- Compte Administratif CCAS : 4.261 €.

Sous la présidence de Jean MEREDÉZ, le Maire s'étant retiré du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les comptes administratifs 2003, après avoir constaté la conformité avec les comptes de gestion du Percepteur.

I.2 – Reports des résultats 2003 dans les budgets 2004

Les excédents et les déficits des différents comptes 2003 sont transférés, intégralement, au bénéfice des budgets primitifs 2004 suivant des modalités décrites dans le registre du Conseil Municipal.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

II. BUDGETS PRIMITIFS 2004 ET EVOLUTION DE LA FISCALITE

II.1 – Budget primitif Communal, Assainissement, Eau, CCAS 2004

Une analyse de l'évolution de la dette communale montre que celle-ci est inférieure à la valeur moyenne de communes identiques en Franche-Comté.

En conséquence, la Commune peut engager, au cours de l'année 2004, un volume d'investissement supérieur aux années précédentes.

Un inventaire chiffré des projets d'investissement, inscrits au budget 2004, a été présenté au Conseil Municipal. Il intègre, plus particulièrement, l'extension et la rénovation des deux étages de la Mairie, afin de mettre le bâtiment aux normes et d'y intégrer une bibliothèque communale conforme aux attentes des uns et des autres.

Le budget intègre par ailleurs une provision pour les premières acquisitions de terrains permettant de réaliser le futur plateau sportif et associatif, ainsi que divers aménagements de sécurité : trottoirs et éclairage public le long du RD 106 et trottoirs et voirie Grande Rue (voir les détails dans le Bulletin Municipal de mars).

Conformément aux obligations réglementaires, le Conseil Municipal a retenu, à l'unanimité, le tableau de ventilation des subventions aux organismes privés :

▪ CAUE	200 €
▪ Prévention Routière	50 €
▪ Amélioration logement	100 €
▪ Les Amis de Bellevaux	130 €
▪ Arbre de Noël des écoles	1700 €
▪ Classe découverte 2004	1300 €
▪ Vivre à Avanne	80 €
▪ Association football	850 €
▪ Lutte contre le Cancer	100 €
▪ Emploi-jeune associatif	4550 €
▪ GT Fluvial	135 €
▪ Association « semons l'espoir »	130 €
▪ AFED	60 €
▪ AUDAB	320 €
▪ USAA – Tennis de Table	210 €
▪ APEAA – Atelier Musical	410 €
▪ SPA de Chalezeule	150 €
▪ Groupe Guy Mocquet	100 €

Dans l'objectif de maintien de la marge d'autofinancement de la commune et en prenant en compte l'accroissement du coût de la vie prévisionnel 2004 (2,5 %) et des charges transférées par l'État, le Conseil Municipal, décide d'ajuster la fiscalité locale qui constitue la recette principale du budget communal.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux de fiscalité locale de 3% :

- Taux taxe d'habitation	:	11,95 %
- Taux taxe foncière	:	21,83 %
- Taux taxe foncière (non bâti)	:	22,57 %

Faisant suite au vote du budget primitif communal, le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser l'emprunt budgétisé, au cours du quatrième trimestre 2004.

Le Maire s'engage à communiquer, à posteriori, au Conseil Municipal le résultat des consultations des organismes bancaires, ainsi que le contenu de l'offre la mieux disante retenue.

Les budgets primitifs 2004 Communal, Assainissement, Eau et CCAS ont été votés à l'unanimité.

III. FINANCES ET CONVENTIONS

III.1 – Convention avec la CAGB pour le paiement des prestations de tri et d'incinération des ordures ménagères par le Sybert

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le Sybert assure l'incinération des ordures ménagères et le tri des déchets valorisables.

Ces prestations sont facturées par le Sybert à la CAGB ; ensuite la CAGB facture ces prestations aux communes en fonction des tonnages traités. En conséquence :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de reversement partiel du produit de la REOM que la commune perçoit sur son territoire, au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, compétente en matière de traitement des déchets, afin que la CAGB acquitte sa contribution budgétaire au Sybert.

III.2 – Convention avec la Commune de Rancenay pour complément de prise en charge financière de l'accompagnatrice de bus, suite à réorganisation du service des transports scolaires

Au titre de la nouvelle organisation des transports scolaires pour l'école du village, une accompagnatrice de bus, employée par la commune de Rancenay, voit son horaire de service modifié ainsi que ses frais de transport pour rejoindre son poste de travail en tête de la ligne qui concerne les enfants d'Avanne et de Rancenay.

Décision est prise de prendre en charge le surcoût induit par cette nouvelle organisation permettant d'élargir le périmètre de ramassage sur Avanne pour la période de mars à juillet 2004 ; sur les bases suivantes :

- 4,83 heures de service hebdomadaire moyen
- 28 ou 29 km de couverture hebdomadaire d'indemnité de transport en semaine « travaillée »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la commune de Rancenay.

III.3 – Fonds de solidarité pour le logement et fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficultés : participation communale proposée

Le Maire a présenté au Conseil Municipal la demande de participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Ce fonds, mis en place depuis 1991, est alimenté avec des crédits de l'État, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,61 € par habitant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement pour un montant de 1.174 €uros

Le Maire a présenté au Conseil Municipal la demande de participation de la commune au Fonds d'aides aux Accédants à la Propriété en Difficultés.

Ce fonds, mis en place depuis 1990, est alimenté avec des crédits de l'État, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,30 € par habitant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de participer au Fonds d'aides aux Accédants à la Propriété en Difficultés pour un montant de 577 €uros.

III.4 – Notification d'une subvention par le Conseil Général du Doubs : assainissement rue René Paillard

Le Conseil Général du Doubs a confirmé l'attribution d'une subvention à hauteur de 10.978 €uros.

IV. INVESTISSEMENTS : REALISATION SUITE A DEMANDE DE SUBVENTION

IV.1 – Sécurité sur RD 106 : réalisation d'un trottoir et réalisation d'éclairage public - rénovation et complément d'éclairage public : rue des Graviers et rue du Pressoir – aménagement de voirie Grande rue :

Après réception des dossiers de demandes de subventions, les organismes ont transmis à la Commune l'autorisation de commencer les travaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager ces travaux.

IV.3 – Acquisition d'un petit véhicule utilitaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition d'un petit véhicule utilitaire qui sera mis au service de tous les employés communaux et des Adjoints, dans le cadre de leur mission sur le territoire de la Commune.

Après analyse des cinq offres présentées au Conseil Municipal, l'offre la mieux disante est retenue : PEUGEOT PARTNER 170 C Diesel pour un montant de 10.372 €uros H.T..

V. DIVERS

V.1 – Délivrance de l'autorisation de commercialisation des lots (lotissement SODITHIS) : information

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté de commercialisation des lots, concernant les 14 parcelles du lotissement Sodithis a été pris récemment. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le promoteur définissant les conditions de transfert ultérieur des réseaux de ce lotissement dans le patrimoine communal.

V.3 – Renouvellement du photocopieur de l'école

L'école s'était vue dotée d'un photocopieur neuf fin 96. La vétusté du modèle rend sa maintenance délicate, tandis que le coût de ce contrat d'entretien devient très élevé.

En conséquence, décision est prise de renouveler cet équipement et de le remplacer par un appareil équivalent de type numérique, au titre d'une proposition de la Société Activ CSA pour un montant de 1.500 €uros H.T., garanti 5 ans, pièces, main d'œuvre et déplacement, avec un contrat d'entretien sur la base de 0,013 € H.T. par copie.

V.4 – Centre de Cure J.Weinman

Faisant suite aux inquiétudes persistantes concernant le financement insuffisant pour reconstruire le Centre J. Weinman, le Maire informe le Conseil Municipal des dernières démarches entreprises par tous les élus et les acteurs du projet, afin de tenter d'apporter une réponse aux interrogations des uns et des autres.

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier récent du Président du Conseil Général du Doubs qui propose des pistes vers une solution de financement.

Séance close à 22h05.

AUBRY P.

BARGOT J.-M.

GAGNEPAIN C.

GROSPERRIN A.

LACHAT J.

LAURENÇOT R.-N.

MARTIN R.

MEREDEZ J.

MOUTARLIER M.

RIZZON D.

ROBERT M.

ROY J.

SATORI M.-A.

TAILLARD J.-P.

TUPIN J.P.

ESSERT S. représentée par M. GAGNEPAIN C.

HENRY P. représenté par M. AUBRY P.